

**AFFAIRE N° 22. - Réfection du Chemin BAPTISTO à SAINT-FRANCOIS -**

**M. Camille BOURHIS** donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler que le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 Mars dernier, avait décidé de prendre en charge les travaux de réfection du chemin " BAPTISTO " à SAINT-FRANCOIS à la suite de l'accord intervenu entre les propriétaires riverains et la Commune pour céder à celle-ci les parcelles de terrain nécessaires à l'élargissement dudit chemin.

Dans ces conditions, il est maintenant possible à la Commune de classer cette voie comme chemin rural et de prendre en charge les travaux à entreprendre en vue de sa réfection.

Par ma lettre en date du 27 Avril dernier, j'ai chargé la S.E.C.M.O. de me faire une étude à ce sujet.

En réponse, ce bureau d'études techniques m'a fait savoir que le montant de la réfection et de la modernisation du chemin dit " BAPTISTO " sur une longueur de 1,300 m. environ sis à Saint-François au P. K. 5,500, serait de l'ordre de 15.000.000 de Frs G.F.A., les travaux prévus étant les suivants :

- la constitution d'une plateforme de 5 mètres de largeur sur le tracé actuel du chemin avec amélioration des courbes et quelques rectifications en profils en long ;
- la constitution d'une chaussée de 3 50 m de largeur avec blocage empierrement et revêtement ;
- la constitution de deux accotements de 0,75 m de largeur ;
- la constitution de murs de soutènement et notamment le long de la propriété de M. CLAIN Maxime, car il est préférable d'élargir le chemin du côté de sa propriété plutôt que d'envisager une déviation sur le terrain de M. MARGAREL GLENCY qui serait à notre avis, beaucoup trop onéreuse.

La dépense correspondante pourrait être financée au moyen d'un crédit de 18.686.670 de Frs qui reste disponible au titre du Fonds routier 1966 (subvention département + emprunt).

Les honoraires de la S.E.C.M.O. pourraient être également payés sur ce crédit qui a été inscrit au chapitre 901 article 231 310 du budget communal 1967.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

**LE MAIRE.** - Nous avons un crédit de 18.686.670 de Frs disponible au titre du fonds Routier 1966. (Subvention + Emprunt). Cette somme étant à notre disposition nous proposons de la consacrer à ce Chemin Baptisto. Ce chemin nous a été réclamé depuis très longtemps, mais alors nous n'avions pas pu prendre de décision, parce que nous n'avions pas tous les fonds nécessaires et parce que les riverains ne voulaient pas céder le chemin à la Municipalité. Maintenant ces problèmes sont résolus. Je dois dire que la réfection du Chemin Baptisto est indispensable.

Adopté à l'unanimité.